

Présents :

- Mme Thouraya ABDELLATIF, Inspectrice d'académie – Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, représentant M. Joël SÜRIG, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais.
- M. Thierry TOURDOT, Chef du service du développement de la pratique sportive, Direction des Sports, Pôle Réussites Citoyennes, représentant M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Député honoraire,
- M. Michel LETIENNE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, représentant Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
- Mme Joëlle DUBOIS, Médecin de l'Education nationale – Direction académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, représentant le docteur Annick CARON, médecin conseiller technique.
- Mme Isabelle KASTELIK, Principale du Collège Jacques Prévert d'Houdain
- M. Bertrand DERQUENNE, Proviseur du Lycée Professionnel Jacques Le Caron d'Arras
- M. Olivier CALAIS, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique Régional en Education Physique et Sportive et Délégué académique à l'Action Sportive
- M. Bruno PIECKOWIACK, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais
- M. Manuel CABRERA, Professeur d'EPS au Collège Jehan Bodel d'Arras et Représentant du syndicat des enseignants d'EPS (SNEP)
- Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL, Professeur d'EPS au LP Jacques Le Caron d'Arras et Représentante du syndicat des enseignants (SE-UNSA)
- M. Loïc DAROUSSIN, Professeur d'EPS au Collège Jean Jaurès d'Aire sur la Lys et Représentant des Associations Sportives
- M. Didier KONARKOWSKI, Professeur d'EPS au LP Curie de Oignies et Représentant des Associations Sportives
- M. David BAVILLE Professeur d'EPS au LPO Guy Mollet d'Arras et Représentant des Associations Sportives.

Le service départemental de l'UNSS du Pas-de-Calais :

- M. Frédéric ROSELLE, Directeur du service départemental de l'UNSS du Pas-de-Calais
- M. Eric SAILLIOT, Directeur adjoint du service départemental de l'UNSS du Pas-de-Calais
- M. Henri PAYEN, Directeur adjoint du service départemental de l'UNSS du Pas-de-Calais

Invité présent avec voix consultative :

- M. Patrick BOULANGER, Directeur régional de l'UNSS Nord-Pas-de-Calais

Excusés :

- M. Joël SÜRIG, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais
- M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Député honoraire,
- Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
- Mme Christine DELPIERRE, Provisseuse du Lycée Henri Darras de Liévin
- M. Christophe SOUDANS, Proviseur du Lycée du Pays de Saint Omer de Saint Omer
- M. Edmond LABUSSIÈRE, Professeur d'EPS Représentant du syndicat des enseignants d'EPS (SNEP)
- M. Renaud WILSON, Professeur d'EPS Représentant des Associations Sportives
- Mme Florence DURNERIN ; IA, IPR-EPS
- M. Christophe CARPENTIER, IA, IPR-EPS

Absents :

- Mme Doryse EDORH, Principale du Collège Descartes Montaigne de Liévin
- La PEEP dont le représentant est toujours en attente de désignation
- Mme Sandrine MARMIN LAVACHERY, Représentante FCPE
- Mme Sophie JOMIN-MORONVAL, IA, IPR-EPS
- M. Frédéric MAIK, IA, IPR-EPS
- M. Didier PREUVOT, IA, IPR-EPS

Mme ABDELLATIF ouvre le conseil départemental.

Mme Thouraya ABDELLATIF

Je tenais à vous dire que Monsieur le DASEN, que je représente aujourd'hui accorde beaucoup d'importance au Sport scolaire et viendra très probablement faire une ouverture lors d'un prochain conseil départemental. Le prochain se déroulera à la rentrée. Je passe maintenant la parole à M. ROSELLE.

M. Frédéric ROSELLE

Merci Madame la Directrice Académique.

Avant de passer à l'adoption du procès-verbal, M. ROSELLE demande si il y a des déclarations liminaires.

Une déclaration est lue par :

- M. Manuel CABRERA, Professeur d'EPS Représentant du syndicat des enseignants d'EPS (SNEP)

Cette dernière sera jointe en annexe.

M. Frédéric ROSELLE

Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du conseil départemental du 11 décembre 2018 ? J'en profite pour préciser que lors de chaque conseil départemental nous enregistrons les différents débats de manière à pouvoir retranscrire au mieux la teneur des propos. J'en profite pour remercier Mme LEMANCEL et Melle JOUY, secrétaires du service départemental, pour le travail conséquent que représente ce compte rendu.

Adoption du procès-verbal du conseil départemental de l'UNSS du 11 décembre 2018.

M. Frédéric ROSELLE

Je vous propose de passer au compte de résultat sur l'année 2018. Il fait apparaître un déficit de 16 621.46€. J'en profite pour remercier la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'aide conséquente qui est apportée à l'UNSS pour les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année pour un montant de 25 880€. Le mouvement sportif a vu dans son ensemble des subventions revues à la baisse sur cette thématique du CNDS, nous avons été légèrement impactés puisque nous avons obtenu 86.87% par rapport à l'ensemble de la demande qui a été réalisée. C'est donc un soutien fort dans un contexte global difficile pour le mouvement sportif. Vous pouvez voir les montants qui sont affectés, notamment sur les projets qui tournent autour de la citoyenneté avec la formation des Jeunes Officiels, des activités de pleine nature et sur la thématique en lien avec Paris2024 sur les Olympiades des benjamins.

Un grand merci également au Département du Pas-de-Calais pour le soutien fort au sport scolaire en général et en particulier à l'UNSS puisque c'est une subvention à hauteur de 205 000€ qui a été versée cette année. Cette subvention comprend les 1.40€ versés par élève scolarisé à hauteur de 86 000€, une subvention de 25 000€ pour le Raid des Collèges, de 20 000€ pour le cross-country, de 8 000€ pour l'action « Génération Athlètes 2024 » qui avait eu lieu à l'Arena Stade Couvert l'an dernier dans le cadre de la promotion des valeurs olympiques, 9 000€ pour les Olympiades des benjamins, une aide destinée aux associations sportives des collèges publics ayant participé à un championnat de France à hauteur de 20 000€ et un accompagnement éducatif global des championnats de France. C'est-à-dire que le Département ne finance pas l'organisation de ces championnats mais nous accompagne sur la dynamique autour du projet des Jeunes Officiels que ce soient les Jeunes Organisateur, les Jeunes Reporters, les Jeunes Juges et maintenant les Jeunes coaches à hauteur de 15 000€. L'ensemble de ces montants représente au final la subvention de 205 000€.

Vous voyez la balance des comptes qui vous a été transmise avec un résultat négatif de 16 620€ qui fait suite à des résultats qui étaient en excédent sur les années précédentes. Il y a plusieurs explications à cela, la première, en termes de recettes on avait depuis quelques années des crédits exceptionnels donnés par la Direction Nationale en fin d'années suite à l'exercice national. L'excédent était reversé à l'ensemble des services notamment pour 2016 à hauteur de 4 946€, en 2017 à hauteur de 4 112€. Rien n'indiquait qu'il n'y aurait pas ce versement exceptionnel, nous avions donc prévu 5 000€ de recettes qui ne sont pas arrivés cette année. Sous couvert de M. BOULANGER, cet excédent arrive fin décembre. On avait, en termes de recettes, également tablé sur des fonds sur les activités de pleine nature qui étaient également reversés en fin d'année par le service régional sur les services départementaux, c'était à hauteur de 15 067.44€ sur 2015, 8 892€ en 2016, 12 477€ en 2017. On avait tablé raisonnablement sur une recette aux alentours de 10 000€ qui n'a été au final que de 3 737€ cette année. Le cumul de ces deux recettes nous amène à un déficit de 16 621€. Nous avons également pris la décision d'aider l'ensemble des associations sportives du Département. L'UNSS a repris à sa charge 20% des déplacements départementaux qui étaient normalement à la charge des AS qui représentent 23 000€. Ce qui nous amène à un fond de réserve à 147 978€. Nous avons maintenu l'aide de 20% aux AS compte tenu des fonds de réserve qui étaient disponibles pour la structure. Concernant les déplacements, je vous rappelle la règle qui est appliquée dans le Département du Pas-de-Calais, 60% sont remboursés par l'UNSS et 40% à charge des AS, ce qui donnait pour 2018 une répartition à 80%/20%.

Je remercie le Département encore une fois pour la politique volontariste qui est menée en termes de pratiques sportives puisque c'est une compétence qui n'est pas obligatoire pour le Département, je le rappelle. Mais il a souhaité s'investir de façon très forte sur cette dimension. Pour information, sur l'enveloppe des 20 000€ qui sont affectés sur les associations sportives des collèges publics qui se déplacent aux championnats de France, au final le remboursement a été d'un peu plus de 23 000€. Nous avons vu augmenter le nombre de participants aux championnats de France même si le nombre d'équipes était stable. En effet, nous étions à 361 participants sur 2017 et nous sommes à 446 participants sur l'exercice 2018, ce qui a amené à un surcoût pour les Etablissements et les associations sportives, lié au fait que les qualifiés étaient sur des championnats de sports collectifs avec des effectifs plus importants que sur des championnats individuels. Après échange avec le Département, nous avons décidé que les critères qui avaient été définis l'année dernière par le conseil départemental de l'année dernière soit appliqués et le service départemental a pris à sa charge les 3 000€ supplémentaires qui étaient nécessaires pour l'application stricte des règles adoptées par le conseil départemental. Nous avons deux options, soit le service départemental prenait à sa charge ce supplément, soit retravailler dans le cadre de l'enveloppe globale des 20 000€. Dans l'intérêt des AS et dans le respect des règles qui avaient été fixées, nous avons fait le choix de financer cette somme supplémentaire.

M. Loïc DAROUSSIN

J'ai une question sur la balance des comptes. La part des subventions locales qui représente au total 232 000€ et je remercie moi aussi les subventions du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du CNDS. Nous sommes très faibles par rapport à la dotation qui provient de la Direction Nationale avec la somme de 98 000€. Est-ce toujours dans ces proportions que le budget départemental vit, est-ce que l'UNSS national subventionnait plus avant, est ce que nous devons à l'avenir encore plus nous appuyer sur ces subventions locales au risque d'une mutation de nos budgets départementaux ?

M. Frédéric ROSELLE

Il y a deux éléments dans la question. Il y a l'élément de la part versée par l'UNSS dans l'enveloppe globale du budget et l'évolution de la part de l'UNSS dans ces 98 000€. Nous étions effectivement sur des partenariats très importants et, je le souligne encore une fois, nous sommes parmi les Départements les mieux dotés de France grâce à la politique volontariste. Je remercie le Département pour leur confiance car cela fait maintenant plusieurs années que les subventions sont à une hauteur très importante et cet engagement sur le long terme montre que l'on est aussi un partenaire de confiance pour la collectivité. La part des crédits d'animation repose sur une clé de répartition nationale. Les services régionaux les reçoivent, il y a une redistribution entre les services et si on avait uniquement les crédits d'animation de la Direction Nationale on ne pourrait pas avoir l'ambition que l'on a actuellement. Les crédits d'animation sont en augmentation depuis que je suis arrivé il y a 4 ans, il y avait une stabilité voire une augmentation des crédits du CNDS et du Département. Sur l'évolution des crédits d'animation au sein de l'UNSS, je laisse la parole à M. BOULANGER.

M. Patrick BOULANGER

L'ancien Directeur National avait plutôt adopté une politique de stabilité au niveau des subventionnements en termes de crédits d'animation de la Région. L'année dernière, nous étions restés à l'identique, cette année la dotation globale sera légèrement en baisse pour l'académie de Lille. Pour quelles raisons ? La règle de répartition qui sera appliquée cette année ne sera pas exactement la même que celle appliquée les années précédentes par la précédente Direction Nationale. Nous serons donc en légère baisse cette année et probablement en hausse l'année prochaine car nous sommes une académie relativement dynamique. Oui, nous avons une stabilité en termes de crédits d'animation ces dernières années. Oui, les crédits d'animation fournis par la Nationale à destination des Départements sont à hauteur de 100 000€ pour le Pas-de-Calais et 120 000€ pour le Nord. Effectivement, au prorata des subventionnements de collectivités départementales cela peut paraître relativement faible mais comme l'a dit M. ROSELLE, nous avons de la chance dans le Pas-de-Calais d'avoir le soutien des collectivités départementales.

M. Frédéric ROSELLE

Je rappelle que l'UNSS est identifiée comme tête de réseau, ce qui fait que nous centralisons les subventions du Conseil Départemental et c'est ce qui a amené la ventilation vers les associations sportives des 23 000€ en fin d'année. L'idée étant de faire en sorte que les associations sportives puissent bénéficier des subventions qui nous sont attribuées afin de pouvoir accompagner leur dynamique sur les différentes thématiques. Je voudrais apporter une précision. Les crédits d'animation à hauteur de 99 098.57€ doivent être cumulés avec la dotation des Jeunes Officiels dont la dotation vient également de la Direction Nationale et la dotation championnat de France de 9 500€ qui vient également de la Direction Nationale. Nous sommes donc sur un total qui est plus proche des 110 000€ que de 98 000€ pour cette année.

Mme Claire SSOUFFLET-LEMANCEL

C'est une subvention qui est versée au service régional et qui est ensuite répartie ?

M. Frédéric ROSELLE

Sur une clé de répartition qui est commune aux trois services.

M. Patrick BOULANGER

Les crédits d'animation sont répartis sur une clé de répartition commune aux trois services. Pour l'aide versée pour les championnats de France, chaque Département élabore sa clé de répartition.

M. Frédéric ROSELLE

La dotation sur les championnats de France est fonction du championnat que tu accueilles. Là nous sommes à hauteur de 9 500€ parce qu'on a accueilli trois championnats de France l'année dernière dont celui d'athlétisme qui a été subventionné à hauteur de 7 000€. Pour information, le championnat de France de Futsal qui a eu lieu à Houdain à hauteur de 1 500€ et le tir sportif à hauteur de 1 000€. C'est suivant la participation et la taille du championnat.

Mme Claire SSOUFFLET-LEMANCEL

Pour le budget prévisionnel, je voulais savoir sur produits, est-ce une ouverture de ligne où est ce que c'est un vrai budget prévisionnel. Par exemple, sur le CNDS on attend 30 000€ où est ce que c'est une ouverture de ligne et on se dit que l'on peut accepter 30 000€.

M. Frédéric ROSELLE

Je reviendrai sur le budget prévisionnel juste après, j'avais encore un élément sur la balance des comptes. Tu soulignais la part qui semble un peu en décalage pour nous puisque la part de la Direction Nationale est à hauteur de 110 000€ et celle du Département cumulée avec le CNDS à hauteur de 232 000€. Nous avons la chance d'être accompagnés par nos collectivités. Tous les Départements de France ne l'ont pas, ce qui a expliqué la politique d'augmentation du contrat de manière à ce que les fonds propres de l'association puissent être augmentés puis reventilés dans les services pour continuer à accompagner le développement de l'UNSS puisque nous sommes sur une augmentation du nombre de compétitions, une hausse du nombre de licenciés.

M. Loïc DAROUSSIN

Cela n'aura pas un effet direct dès l'année prochaine puisque M. BOULANGER disait qu'on allait subir une baisse des subventions l'année prochaine.

M. Patrick BOULANGER

En 2019.

M. Bertrand DERQUENNE

Concernant les déplacements, car cela représente sur la balance des comptes comme sur le budget, une somme très conséquente, je voudrais savoir comment techniquement est répartie cette somme qui est très nettement supérieure à l'appel d'offre puisque c'est 30 000€ hors taxes. N'y aurait-il pas du contrôle de gestion à faire ? puisque les finances sont de plus en plus compliquées pour tout le

monde, notamment pour l'Etat mais aussi pour le Conseil Départemental. Je me demande donc qui ? avec quelle société de bus ? pourquoi ? est-ce que c'est territorialisé ? de l'initiative du district ? Mon idée repose sur l'efficacité et de faire en sorte que les fonctionnements soient les plus vertueux. Nous sommes, Mme ABDELLATIF n'ignore pas, dans des groupes de travail sur la mobilité et je considère que l'UNSS est une éducation à la mobilité et j'aurais peut-être envie de poser la question d'une expérimentation considérant qu'on pourrait peut-être passer du taxi-bus à de la construction de parcours accompagnés par les enseignants. Dans la pratique, on vient vous chercher à la porte de votre établissement pour vous amener à un autre Etablissement. C'est très confortable, très intéressant sauf que ces élèves qu'on amène d'un collège à un lycée, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas très mobiles. Souvent le premier frein c'est de dire que c'est trop loin, trop éloigné de chez eux et ici repose donc le problème de l'éducation à la mobilité. Il serait peut-être intéressant d'expérimenter sans forcer la main, de mettre en place un challenge, une incitation pour construire avec les élèves un parcours en prenant telle ligne de bus, telle ligne de train... Je vous pose trois questions en une, comment sur cette ligne de transport qui est très volumineuse, comment les services la répartissent ? un contrôle de gestion est-il fait ? et ne pourrait-on pas réorganiser ces transports en essayant d'y mettre un côté éducatif qui serait à mon avis très bienveillant pour nos problématiques d'orientation. J'y vois vraiment une plus-value également pour les AS.

#### M. Frédéric ROSELLE

Les districts sont financés sur trois modes : la subvention de déplacement du Département, les crédits d'animation de l'UNSS et éventuellement la mutualisation s'il y a des lycées. Pour ce qui est du choix des bus nous sommes sur des politiques locales. Nous ne sommes pas sur trois devis, nous ne sommes pas en capacité de faire cela car le mercredi après-midi le nombre de bus mobilisés sont suffisamment nombreux pour être pris en charge par la compagnie locale. Sur les problématiques de district, demander à un bus de Boulogne de venir organiser les transports sur Arras cela ne fonctionne pas. Nous sommes donc sur des compagnies locales et il y a peu de compagnies qui sont en capacité de fournir le volume de bus pour l'UNSS. Maintenant en début d'année les coordonnateurs de district qui sont en charge des finances font les comparatifs en fonction des sociétés et sont capables de nous dire quelle compagnie est la moins chère mais ils ne sont pas sur des devis systématiques chaque mercredi. Quant à la journée de mobilité cela peut-être très intéressant effectivement qu'à un moment donné, dans le calendrier UNSS, on identifie une journée de rencontre avec une thématique. Nous avons évoqué que peut-être dans le cadre de l'évolution du réseau TADAO avec des lignes à haut niveau de service que sur le premier tour de cross un certain nombre d'établissements qui sont sur ces lignes privilégiées puissent construire leur déplacement sur cette compétition. Cela pourrait-être une piste intéressante pour les établissements scolaires, dans le cadre de la mobilité locale. Cela pourrait être une évolution de cet événement cross à la fois sportif et à la fois pédagogique dans l'organisation des transports en sachant que nous serons sur ces mercredis sur des volumes de transport qui sont très importants puisque cela concerne 7 000 élèves sur le Département du Pas-de-Calais.

#### M. Bertrand DERQUENNE

C'est une excellente idée puisque cela serait 7000 élèves à déplacer en moins, cela serait moins coûteux que de faire déplacer un bus me semble-t-il. On peut faire force de proposition et proposer de faire sponsoriser cette journée par des sociétés telles que TADAO qui seraient friands j'imagine pour montrer les services qu'elle apporte au quotidien. Après j'entends la réponse sur les coordonnateurs de district. Ce sont donc eux qui choisissent les compagnies, je ne mets pas en doute leurs compétence mais je rappelle une règle de droit quant à la gestion des masses financières. Si cela représente plus de 25 000€ HT sur l'année, ils sont normalement soumis au code du marché public. Et je sous entend aussi qu'une société extérieure au district pourrait très bien s'en offusquer et dire qu'elle n'a pas été consultée. Je ne sais pas s'il y a des choses auprès du service juridique du rectorat qui pourraient être amenées parce qu'à un moment celui qui valide le chèque peut se mettre en défaut par rapport au code du marché public, c'est un rappel que nous vivons très souvent en tant que chef d'établissement.

#### M. Henri PAYEN

Encore faut-il qu'ils soient capables d'assurer au long de l'année et de respecter leur appel d'offre. Car il faut savoir que quand on fait appel à eux, ils ne sont pas en capacité de répondre. Nous avons eu le cas pour le championnat de France d'athlétisme ou il fallait 15 bus. L'appel d'offre venait de Boulogne pour Liévin alors que nous avions Mully qui était peut-être un peu plus cher mais qui était en capacité de réaction très rapide.

#### M. Bertrand DERQUENNE

Il est possible de mettre une note technique sur un appel d'offre. J'en parle car quand on voit un budget de déplacement de 250 000€, je dis simplement qu'il faut être prudent et peut-être essayer d'opérer un contrôle de gestion.

#### M. Frédéric ROSELLE

C'est la problématique prioritaire des coordonnateurs de district en général et des coordonnateurs de district en charge des finances. L'idée de cette mutualisation que je rappelle depuis 4 ans maintenant est que cela coûte le moins cher possible à l'ensemble des AS et à la structure UNSS.

#### M. Loïc DAROUSSIN

Je voudrais apporter un complément d'information pour M. DERQUENNE, j'ai eu la casquette de CDD pendant un moment, pas de celle des transports. Heureusement, car le volume est très fluctuant d'un mercredi à l'autre d'une part et d'autre part car même si l'organisation est claire pour les collègues, parfois les inscriptions se font tard dans le weekend. Donc les possibilités d'organisation propres au déplacement avec des circuits de bus modifiables au dimanche soir pour le mercredi, cela met à mal l'organisation. Un dernier point, le fait de passer par des transports urbains n'est possible que pour certains lieux.

#### M. Bertrand DERQUENNE

Je n'oblige pas, je dis avec sincérité que dans cette commission qui était inter académique et qui vient de se lancer d'un point de vue académique, la question qui avait été posée par différents services était de savoir comment favoriser la mobilité de nos jeunes dans un parcours scolaire. La question est de savoir comment apprendre la mobilité et spontanément ce qui vient à l'esprit ce sont les transports sportifs en club mais aussi dans le cadre de l'AS. Je pense véritablement que l'UNSS, l'AS, a une place centrale dans l'apprentissage concret de ce qu'est un déplacement. Si elle prend complètement sa part en faisant du taxi, bus, je me dis qu'on pourrait peut-être

autoriser la réflexion et on ne va pas forcer le collègue d'Auxi le château à prendre 10 bus pour aller à Arras mais pour des établissements scolaires qui sont en intra urbain. On vit aussi dans un Département qui a cette particularité d'être rural et très dense. La question que je voulais poser est d'avoir cette ambition d'inciter, de challenger, d'expérimenter afin de favoriser l'éducation à la mobilité.

#### Mme Thouraya ABDELLATIF

Le travail sur la mobilité est effectivement notre priorité car nous savons que notre Département un des grands freins à l'orientation est la mobilité. Les élèves vont dans l'établissement d'en face. Effectivement, l'une des pistes qui avait été lancée était que l'UNSS participe à l'effort, en profitant de cette dynamique pour les éduquer à l'autonomie pour aller d'un point A à un point B, pour les sortir de leur zone de confort. Cette éducation doit être mise en place autant que faire se peut, quand c'est possible et pas seulement à l'occasion d'un événement. Il faut éduquer un jeune à aller d'un point A à un point B plutôt que de dire qu'on le prend en charge car il reste passif dans la démarche. Une deuxième chose qui est importante, vous savez que dernièrement nous avons eu un pic de pollution très fort. Nous avons un plan de protection de l'atmosphère qui mérite que chacun d'entre nous y participe. Il faudrait travailler sur les transports en commun et les utiliser au maximum, penser au covoiturage. Il faut penser à des alternatives de déplacement plutôt que de convoquer un moyen de déplacement supplémentaire alors que d'autres circuits existent. C'est à la fois un principe de citoyenneté et on peut éduquer à travers ce schéma.

#### M. Frédéric ROSELLE

On répondait à la problématique de la mobilité à travers cette simplification puisque le paradigme de base de l'organisation de transport était de dire qu'on simplifiait les démarches administratives pour les collègues qui n'avaient qu'à appeler les coordonnateurs de district pour organiser le transport. En partant de là, l'enseignant d'EPS, animateur d'AS, mobilise dans son établissement et on lui simplifie la tâche grâce à cela. Mais cela peut être intéressant d'essayer de toucher un autre public d'élèves, puisque nos collègues nous font remonter qu'il y a de plus en plus de difficultés à faire sortir les élèves de leur établissement. Si nous pouvons contribuer à faire en sorte que les élèves aient envie et de leur donner le goût de bouger et que le transport en commun puisse être un moyen, c'est tout à fait envisageable.

#### Mme Thouraya ABDELLATIF

A la rentrée prochaine, Madame la Rectrice a commandé un vadémécum. Son objectif phare est la mobilité. C'est mon collègue qui pilote la mission mobilité et il a été évoqué l'idée que l'UNSS participe à cet effort à l'éducation à la mobilité. Je ne sais pas dans quelle mesure vous serez sollicités pour participer à ce vadémécum mais je pense qu'il est important d'y évoquer le sport scolaire.

#### M. Frédéric ROSELLE

C'est ce que soulignait également M. PAYEN, la souplesse dont bénéficie les coordonnateurs de district pour organiser leurs transports contribue aussi à la réussite des événements. Nous l'avons cette année avec le championnat de France d'athlétisme à Liévin. Cette capacité à s'adapter et à réagir est une force. Alors si nous devons basculer sur 3 devis tous les mercredis ce serait un réel frein à la mobilité.

#### M. Bertrand DERQUENNE

Je pose juste des questions, je dis de faire attention, je parle de contrôle de gestion car il y a peut-être des économies à faire quand on est sur des masses comme ça. Après sur la mobilité c'est un vrai changement de paradigme. Nous sommes là pour discuter librement et je réfléchis à haute voix. La question est de se dire que le coordonnateur de district ne sert peut-être pas qu'à cela, si on le libérait de ces tâches progressivement pour aller vers des choses plus vertueuses également sur le poids carbone.

#### M. Olivier CALAIS

Je pense que le sujet de la mobilité est un exemple qui rejoint un propos que j'avais développé « qu'est-ce que l'association sportive scolaire ». Scolaire ça veut dire j'apprends, et ce n'est pas j'apprends du sport mais j'apprends à traiter des problèmes, à m'associer à propos de questions qui relèvent d'une pratique qui nous réunit : le sport. Que peut-on apprendre, par exemple, des questions relatives à la mobilité. Sur cette question, je pense que si on a une expérimentation qui est proposée, on aura non seulement le soutien du territoire local mais on aura le soutien du territoire agrandi de la Région. Car un des problèmes de la Région sur l'apprentissage c'est la mobilité. Je pense qu'il ne faut pas se lancer à corps perdu mais s'appuyer sur des gens qui ont déjà une expertise là-dedans avec des établissements qui traitent des questions de transport, des logisticiens qui trouveront à travers l'AS un lieu d'expertise. Il faut étudier la question, il y a peut-être des endroits plus opportuns que d'autres, réunissant à la fois une culture d'établissement au service de cette idée, un territoire qui est plutôt favorable parce qu'il y a un réseau qui permettrait de travailler plus facilement. Je crois que les cadres de l'UNSS, je parle des cadres régionaux, départementaux et des coordonnateurs de district ont la caractéristique d'être surbookés, parce qu'ils sont tellement engagés qu'ils prennent des dossiers pour faciliter le boulot de leur collègue. Mais à partir de ce moment-là, cela veut dire que la nature du travail à développer dans l'établissement, puisqu'il n'y a plus la question des déplacements, elle doit être relayée par les professeurs d'établissement sur l'accompagnement du coordonnateur de district. Ce n'est pas possible de s'occuper des transports à la place de tout le monde mais au bout du compte les élèves n'ont plus l'occasion de se rendre compte du travail. Je crois que si on fait cela, il faut vraiment le faire en liaison avec les élèves. Et je pense que dans un district il faut faire un appel d'offre et demander qui serait prêt à se lancer dans ce genre d'expérimentations.

#### Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Notre établissement est un exemple car nous participons à la mutualisation sauf que nous n'utilisons jamais ce qui est mis en place par les coordonnateurs de district car nos élèves sont encouragés à être plus mobiles. On a un parc à vélo dans le lycée, donc on prend les vélos pour aller sur les lieux de rencontre.

#### M. Frédéric ROSELLE

Notre rôle est aussi de voir comment on rembourse des établissements qui s'investissent.

M. Bertrand DERQUENNE

Il faut que les AS y gagnent quelque chose car ce sera du travail supplémentaire mais il faut le bonifier. Et il faut aussi que ce soit pour les AS une façon d'augmenter les ressources financières. Je suis vertueux, mon poids carbone est très bas, je vais avoir un bonus par rapport à cette AS qui ne fait pas cet effort, c'est l'idée d'un bonus écologique.

M. David BAVILLE

Il faut savoir qu'à un moment lorsqu'on avait plus de 50% de licenciées filles nous avions la pastille rose qui était mise en place au niveau de l'UNSS. Donc pourquoi pas mettre en place un système de pastille et peut-être le réduire uniquement aux établissements urbains et intra urbains pour récompenser ceux qui font l'effort.

M. Didier KONARKOWSKI

Je voudrais répondre en tant que coordonnateur de district. Effectivement on ne fait pas les 3 devis tous les mercredis. On peut le faire dans certains cas, par exemple dans le cadre des championnats d'académie ou on sait que l'on va de Oignies à Dunkerque et au championnat de France. Cela dépend également de la taille du district, moi j'ai un district qui va de Oignies à Bully les Mines, que des lycées, mais j'ai deux autres collègues qui sont sur les collèges de Lens et Liévin et un autre sur les collèges d'Hénin et de Carvin. Il m'arrive fréquemment d'appeler les collègues pour leur dire que je prends un bus pour aller à Liévin et que j'ai encore de la place. C'est ce qui se passe régulièrement. J'interviens également à Arras avec Mme INNOCENTE, quand Arras vient à Liévin pour aller à Lillers, on le fait. Ou avec Mme SUCHECKI qui va à Douai et nous aussi. On gagne en taxe carbone, on gagne en argent mais il ne faut pas non plus que ça déborde dans le temps car si on veut aller à Douai ou à Dunkerque et qu'il faut partir à 8h, il y a des chefs d'établissement qui refusent que les élèves partent pour des petites compétitions. Pour les 25 000€ de hors taxes, c'est une loi que je ne connaissais pas mais chaque début d'année, j'ai succédé à quelqu'un qui avait travaillé avec Westel, quand j'ai repris j'ai continué avec la même société. Mais la personne est partie à la retraite et en 6 mois j'ai eu 5 personnes différentes, je devais à chaque fois réexpliquer ce qu'est l'UNSS, comment ça se passe. Je l'ai fait mais à la fin mes collègues m'appellent pour me dire que le bus qui devait passer à 11h est passé à 12h et qu'il ne pouvait pas participer à la compétition. Quand vous parlez de covoiturage, il y a encore des chefs d'établissement qui ne veulent pas que des élèves soit transportés dans un camion avec un chauffeur et un accompagnateur, ils sont très frileux. Alors que prendre un camion serait moins cher, et moins lourd en poids carbone. Effectivement des expérimentations pourraient se faire quand on est sur le cross de Liévin, peut-être que les gens de Lens ont des bus pour aller au stade. Le TADAO passe à Oignies, de Leforest à Oignies il y a 7 km et je mets 1h20 pour aller au lycée parce qu'il passe par Dourges, c'est très compliqué.

M. Bertrand DERQUENNE

Quand je parlais de contrôle de gestion je me dis que ce n'est pas moi que ça regarde, que c'est peut-être quelque chose à construire collectivement avec les districts. Je rappelle simplement le cadre légal de droit commun. Et je demande si cela ne vaudrait pas la peine, un jour, d'expérimenter sur un district. Se dire qu'on a autant de kilomètres à faire par an, de le proposer à trois sociétés de bus et de faire baisser les tarifs.

M. Frédéric ROSELLE

La question des transports est extrêmement complexe, est-ce que le fait de faire 3 devis est imposé en tant que chef d'établissement ou en tant que Président d'association sportive ?

M. Bertrand DERQUENNE

En tant que chef d'établissement, mais c'est exactement la même chose. Disons que notre hiérarchie nous rappelle très souvent que nous nous exposons, en tant que représentant d'Etat, vous n'êtes pas censés ignorer la loi. Moi je n'ai pas plus de 25 000€ HT mais on fait à minima 3 devis.

M. Frédéric ROSELLE

Je regardais sur l'année j'ai 11 districts, et j'ai peut-être 1 district qui est au seuil. Mais il serait intéressant d'alerter là-dessus, de ne pas dépasser le plafond.

M. Bertrand DERQUENNE

Et éventuellement de questionner les usages.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Les districts ont une entité propre financière ?

M. Frédéric ROSELLE

Il y a une entité nationale UNSS et après il y a des procurations qui sont données pour gérer les comptes. Le service départemental comme le service régional n'est pas une entité financière. Il n'y a qu'une personne qui a autorisation, c'est la Directrice nationale, et ensuite il y a une procuration qui est donnée pour pouvoir gérer le service départemental par exemple.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Cela veut donc dire que ce plafond ne tient pas la route puisqu'il est dépassé puisque c'est l'UNSS.

M. Frédéric ROSELLE

J'entends sur le fond que l'on cherche à avoir des devis les moins chers possibles mais au niveau national l'UNSS a un partenaire privilégié qui est Transdev. Nous on fait 3 devis quand on a beaucoup de bus pour un championnat de France mais on ne prend pas forcément le partenaire de l'UNSS.

Les comptes ont été validés par le commissaire aux comptes. Y-a-t-il des abstentions ou des gens contre ? Merci de votre confiance.

Je vous propose de passer au budget prévisionnel.

Le budget 2019 s'établit autour de 620 500€ avec, en charges exceptionnelles, 2 championnats de France : le championnat de France d'athlétisme et le championnat de France de canoë kayak. Le championnat de France d'athlétisme a été budgété à hauteur de 130 000€. On a un premier état des dépenses engagées sachant que tout n'a pas encore pu être saisi au niveau du logiciel comptable. Nous avons un logiciel qui est SAGE qui permet de fonctionner en ligne. Ainsi, à tout moment la Direction nationale a la possibilité de voir les comptes de l'ensemble de la structure. La particularité est que quand la Direction nationale est sur le compte d'une structure, celle-ci ne peut pas saisir et tant que les comptes n'ont pas été validés nous ne pouvons pas saisir pour l'année suivante. Le championnat de France d'athlétisme a eu lieu fin janvier et nous avons eu le droit de saisir à partir du 18 mars. Le volume de saisie pour ce championnat est considérable et on y ajoute le repas du mardi soir à cause de la neige. Mme LEMANCEL a fait un travail formidable et aujourd'hui on sait qu'on est aux alentours de 130 000€ de dépenses sachant qu'on a eu 10 000€ de dépenses supplémentaires dont une partie a été prise en charge par les services régionaux dont l'académie de Lille et une partie reste à la charge du service départemental. Pour répondre Mme SOUFFLET LEMANCEL à ta question sur le CNDS.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

C'est-à-dire, est-ce une ligne ouverte à hauteur de ... ? Ou est-ce une prévision de ce qui va être versé ?

M. Frédéric ROSELLE

Pour contextualiser en quelques mots la construction de ce budget et là où en est aujourd'hui, le mouvement sportif dans son ensemble est en train de se restructurer. Je me tourne vers M. LETIENNE pour nous éclairer sur cette restructuration.

M. Michel LETIENNE

Aujourd'hui nous sommes sur deux points qui sont forts. Pour les CTS on ne sait pas ce qui va se passer. Nous avons les financements avec les fédérations qui ont pris aujourd'hui pour engagement de mettre place avec leur ligue, leur comité, cette subvention et nous avons ceux qui sont en dehors de ces 28 fédérations. Il y a une réunion ce soir à Liévin où je serais présent avec le CROS de France, on est dans un contexte qui n'est pas facile. Il faut que ces comités s'adaptent à tous ces changements de gouvernance. Je sais que l'UNSS ne fait pas partie de ces 28 fédérations.

Le CNDS devient l'ANS, l'agence nationale pour le sport. Elle est née le 24 avril et elle est appelée à gouverner le sport français. Elle n'est pas née d'une volonté dictatoriale des pouvoirs publics, elle est le fruit d'une longue concertation entre les différents acteurs du champ sportif, que ce soient les collectivités, le mouvement sportif, l'Etat et le monde de l'entreprise. Le fruit de cette concertation est de créer cette agence qui est un groupement d'intérêt public. Elle aura une double mission : une mission sur la haute performance et une mission sur le développement du sport pour tous. Pour être concret, le budget de l'agence annoncé est de 350 millions d'euros : 93 millions pour la haute performance, 197 millions pour le développement de la pratique des activités physiques pour tous. Cette agence est issue de la volonté de responsabiliser davantage, de donner plus de libertés aux mouvements sportifs dont fait partie l'UNSS. Cela se traduit concrètement dans l'exercice 2019 par comment on va employer le CNDS. Autrefois, les services déconcentrés des ministères en charge des sports disposaient d'une somme qui ensuite, en concertation avec le mouvement sportif, était redistribuée aux différentes instances déconcentrées des fédérations. C'est fini, maintenant on donne à la fédération un montant et celle-ci a en charge de faire ruisseler le dit montant jusqu'aux structures de base en fonction de son projet sportif. Cela va fonctionner tout de suite en 2019 pour 28 fédérations et pour le mouvement Olympique. Monsieur le Président du CDOS ne sait pas encore quel montant lui sera octroyé en 2019 pour mener ses projets. Il en va de même pour 28 fédérations qui ont été choisies parce qu'elles affichaient un projet sportif ainsi que des critères de répartition connus et partagés. L'UNSS n'en fait pas partie, l'USEP en fait partie. En Région Hauts de France, s'agissant de ces 28 fédérations, elles ne peuvent pas demander une contribution de l'ex CNDS. Ce que j'ai évoqué sera le lot de toutes les fédérations à partir de 2020, à l'échelon régional ce n'est pas encore écrit mais ça s'annonce. Pour les autres que les 28 fédérations responsabilisées, on va mettre en œuvre un système identique. Les comités régionaux ont une enveloppe, un comité aura à peu près le même montant que ce qu'il a eu l'année dernière. Ensuite, c'est à la charge de ce comité de conventionner avec ses comités départementaux pour faire ruisseler cette enveloppe jusqu'aux acteurs de terrain. C'est un changement de système qui soulève beaucoup d'inquiétudes chez les représentants des différents comités départementaux. Le constat que l'on peut faire est que le fonctionnement, le dialogue clair, net et démocratique n'est pas forcément à la hauteur de ce qu'on pourrait souhaiter ou croire. Ce qui se met en place est un changement sérieux qui va bousculer mais qui aura la vertu de responsabiliser le mouvement sportif et de le faire mieux fonctionner du haut vers le bas et du bas vers le haut.

M. Frédéric ROSELLE

Merci M. LETIENNE pour ces explications. C'est un budget invariable à ajustements variables. Un premier budget prévisionnel avait été fait au mois de juin pour répondre à l'appel à projet du Département. A ce moment-là, nous avons des incertitudes sur les montants du CNDS, aujourd'hui nous avons d'autres informations qui font que nous estimons au niveau du Département la demande aux alentours de 30 000€. Il faut savoir que le calendrier de dépôt des demandes est encore un peu mouvant, il a été fixé hier à la réunion et a été à nouveau modifié aujourd'hui. Nous sommes dans une dynamique qui fait que nous travaillons de concert avec le service régional et le Département du Nord pour pouvoir proposer un projet structure académique qui permettra de mieux répartir les rôles de chacun sur les différents thèmes. On espère avoir une meilleure coordination de nos actions.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

La question est plutôt de se dire : est-on sûrs de son montant à la hausse ou à la baisse ? Sur les 4 dernières années, le CNDS a été une fois à hauteur de 21 200€, 47 000€, 35 000€ et 25 000€.

M. Frédéric ROSELLE

Les fluctuations s'expliquent. Les 45 000€ c'était lors de l'euro foot jeune, événement international de grande ampleur qui avait nécessité des moyens complémentaires qui avaient été votés. On avait fait une demande en lien avec le prolongement des actions engagées en lien avec la politique de la ville. Ces actions ont été mises en stand by, sachant que j'ai rencontré le représentant du sous-préfet de Lens qui souhaite retravailler avec nous sur cette thématique, nous sommes en train d'y réfléchir. On était retombé sur des montants à hauteur de 25 000€. Là on envisage raisonnablement des montants aux alentours de 30 000€ qui correspondent aux dépenses sur les actions qui sont engagées actuellement comme on l'a vu sur les jeunes officiels, le cross, les activités de pleine nature, les olympiades des benjamins sur la thématique olympique. Je ne rentre pas dans le détail sachant qu'il y a plusieurs appels à candidature pour le CNDS.

M. Olivier CALAIS

Ce qu'il faut mesurer c'est que si, jusqu'à présent, c'étaient les services de l'Etat en liaison avec les mouvements sportifs qui arbitraient les montants, demain c'est dans l'absolu pour le service départemental, le service régional. Peut-être que la fédération X se donnera comme arbitre de son supérieur, la fédération nationale. Chaque fédération va se définir sa règle de fonctionnement. S'agissant de la subvention 2018, la dotation territoriale du CNDS avait baissé de 25%. On s'est efforcé d'essayer d'être juste avec tout le monde et on n'a pas pu faire autrement que d'impacter l'aide départementale du CNDS 2018 par rapport à 2017. Mais si vous regardez bien les comptes cela ne sera pas 25%, cela sera bien en-dessous de ça. Il faut soutenir le sport scolaire. Un des objectifs du CNDS est de favoriser l'accès à la pratique des élèves les plus éloignés. Qui peut mieux qu'un professeur d'EPS amener à la pratique un élève qui ne fait pas de sport. Aujourd'hui nous sommes libérés de cette contrainte, c'est le mouvement sportif lui-même qui va arbitrer et à terme la logique de projet est plus que jamais essentielle. Le projet, ce n'est pas celui de l'un, celui de l'autre, ce sont des projets coordonnés. Je pense que plus que jamais, l'UNSS devra évaluer les propositions qui sont mises en place dans les Régions, les Départements, les territoires à l'aune des enjeux du ministère de l'éducation nationale associé à des enjeux territoriaux. Plus que jamais se poser des questions, quel que soit le niveau de responsabilité dans l'établissement scolaire, dans le district, dans le Département, dans la Région sur, qu'est-ce qu'on poursuit comme enjeux essentiels en termes de santé, de citoyenneté.

M. Frédéric ROSELLE

Sur le budget, je remercie le Département pour la modification du calendrier qui a été le sien depuis 2 ans et qui nous amène effectivement à devoir réfléchir 6 mois avant, puisqu'il nous faut déposer les dossiers avant fin juin pour l'année suivante. Mais en contrepartie l'étude des dossiers permet d'avoir un versement des subventions en début d'année qui facilite grandement le fonctionnement des services, des districts et au-delà de l'engagement fort et de l'aspect technique de cette évolution, je trouve cela particulièrement bénéfique à la structure.

M. Thierry TOURDOT

Effectivement notre assemblée départementale via la commission permanente a délibéré le 7 janvier et a attribué au service départemental de l'UNSS une subvention de 219 873€. Les 1 873€ supplémentaires sont dus à l'ajustement du nombre d'élèves qu'on ne connaît pas au début de l'année, c'est une première chose. La deuxième chose c'est que l'UNSS bénéficie d'un statut particulier dans le cadre de notre collectivité puisque contrairement aux autres comités départementaux on fait le versement en une seule fois. Pour les autres comités départementaux on fait un premier versement de 80%, et 20% à la fin de l'année. C'est aussi une preuve de confiance que nos élus ont accordé au mouvement sportif scolaire.

M. Frédéric ROSELLE

La notification arrive quasiment au 1<sup>er</sup> janvier. Au démarrage de l'année scolaire, nous sommes en mesure de connaître les moyens pour l'année scolaire en cours et c'est très appréciable.

M. Thierry TOURDOT

Il est vrai que notre partenariat a été fixé sur l'enquête 2016/2020. Effectivement, cela peut-être un filet de sécurité de savoir que notre collectivité accompagne le mouvement sportif dans le cadre de ce partenariat. Les montants varient en fonction des budgets de chaque année. Au minima, il y aura une renégociation. On espère que la nouvelle assemblée continuera sur cette politique volontariste.

M. Didier KONARKOWSKI

Est-ce à cause du nouveau logiciel SAGE que sur le budget prévisionnel on a des charges exceptionnelles qui correspondent au championnat de France d'athlétisme qui a eu lieu cette année et que l'année dernière dans la balance des comptes, il n'y a pas de compte 67000 alors qu'il y a eu des championnats de France : tir sportif, futsal, athlétisme indoor.

M. Frédéric ROSELLE

Je le fais apparaître pour vous donner une idée du montant des budgets qui sont spécifiques aux gros évènements. Je le mets en affichage sur les charges exceptionnelles. Par contre au niveau des grilles qui me sont imposées par la direction nationale c'est ventilé sur l'ensemble des comptes tel que c'est fait sur la balance des comptes.

M. Didier KONARKOWSKI

Pour revenir là-dessus, une AS, un trésorier d'AS doit utiliser quelle grille ?

M. Frédéric ROSELLE

Cette réponse sera apportée lors de la formation des trésoriers d'AS. Merci de cette transition puisqu'on met en place depuis 3 ans des formations de secrétaires et de trésoriers d'AS. J'encourage tout à chacun dans ses réseaux à faire circuler l'information que ces formations sont nécessaires au regard des différents documents qui peuvent vous être remontés notamment sur les trésoriers. On a 5 dossiers de fonds de solidarité. Ce n'est pas facile de les traiter car cela demande techniquement des besoins en formation pour les trésoriers et même pour les chefs d'établissement qui signent ces documents. Je vais citer un exemple dans les demandes qui me sont faites : la nécessité de pouvoir faire une demande exceptionnelle liée à un championnat de France qui occasionne un surcoût pour l'association sportive et dans le budget qui nous est présenté il y a 0€ dans la ligne dédiée au championnat de France. Ces formations qui sont menées en partenariat avec l'association des actions éducatives sont vraiment intéressantes. Ces formations ont le mérite d'exister, elles sont positionnées sur des créneaux 18h-20h qui peuvent permettre aux collègues d'y assister après les cours. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce budget ?

M. Loïc DAROUSSIN

C'est dans le budget prévisionnel, j'ai entendu à regret de la part des AS que les services départementaux et régionaux épongent les budgets des championnats de France non suffisamment abondés par la direction nationale.

M. Frédéric ROSELLE

Tu soulignais que la direction nationale donnait 98 957€ de crédits d'animation. J'ai complété les propos en disant que la dotation de la direction nationale, puisqu'on parlait de ce qu'a apporté l'UNSS au Département du Pas-de-Calais, ne se résumait pas à des crédits d'animation mais étaient complétés des 2 lignes qui étaient dessous. C'est-à-dire une dotation formation jeunes officiels qui émane de la direction nationale à hauteur de 2 127.59€ et 9 500€ destinés à l'organisation des championnats de France. La somme des 3 championnats de France est équilibrée. Les crédits d'animation du service départemental UNSS ne servent pas à l'organisation des championnats de France.

M. Loïc DAROUSSIN

Espérons que cette année les grosses sommes des championnats de France d'athlétisme indoor et de canoë kayak qui sont au budget prévisionnel soient la même chose et que le budget national soit suffisant.

M. Frédéric ROSELLE

Je vais plus loin, ce n'est possible que grâce aux subventions des partenaires, du CNDS et du Département. Pour information la subvention du Département pour l'organisation des championnats de France 2019 c'est 30 000€.

Mme Claire SOUFFLET LEMANCEL

En plus de la dotation initiale de 1.40€ par élève ?

M. Frédéric ROSELLE

Oui. Sur ce dossier de l'accompagnement des championnats de France sur la dimension des jeunes officiels, pour ceux qui étaient là, cela représente une centaine de jeunes officiels que ce soient des jeunes organisateurs, jeunes reporters ou jeunes juges. L'accompagnement de ces championnats de France se fait grâce aux dotations du Département et du CNDS.

M. Loïc DAROUSSIN

Mon regret est quand même confirmé, la direction nationale ne subventionne pas suffisamment à hauteur. On doit s'appuyer sur des budgets locaux.

M. Frédéric ROSELLE

Tu fais les événements à hauteur des subventions que tu as. Si on a pas le soutien des collectivités, on aurait des championnats de France qui seraient différents et nous n'aurions pas la possibilité de permettre aux élèves du Pas-de-Calais de vivre des événements comme ils le vivent actuellement. C'est-à-dire en tant qu'acteur, jeune organisateur, jeune reporter, jeune juge. Nous n'aurions pas la possibilité de les faire venir, de les héberger, de leur proposer la tenue, une animation après le championnat de France. Les subventions permettent cela, elles ne permettent pas l'organisation ou, par exemple, pour le championnat de France d'athlétisme indoor c'est 100 000€ qui sont apportés par les AS qui règlent les forfaits hébergement/restauration lié au championnat de France. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous remercie de votre confiance.

Madame la Directrice, nous arrivons à la fin de conseil départemental. Il restera une dizaine de minutes pour ceux qui le peuvent pour la diffusion d'un montage qui a été réalisé par Kurtis, en mission de service civique, sur les activités autres que les événements exceptionnels dans le Département au Pas-de-Calais. Je vous propose de le diffuser une fois ce conseil clôturé afin que les personnes retenues par d'autres obligations puissent s'y rendre.

Mme Thouraya ABDELLATIF

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil départemental. Au plaisir de vous retrouver lors d'un prochain conseil et avant pour le montage du projet qui concerne les grands axes évoqués notamment la mobilité, les jeunes organisateurs.

Fin du conseil départemental à 17h10.